

Les défis territoriaux




agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse

Une impulsion
pour la gestion
des milieux aquatiques

UN OBJECTIF PRÉCIS POUR LE COURT TERME

L'Agence de l'eau propose aux acteurs locaux un nouveau cadre d'action souple et concret pour atteindre des objectifs d'amélioration du milieu : **les défis**.

Un défi territorial est centré sur un territoire cohérent, à enjeu : **bassin versant, lac, nappe, portion de littoral...** Il peut être engagé **en amont ou en aval d'une démarche de gestion concertée** : SAGE ou contrat de rivière, **ou indépendamment**.

Un ou deux objectifs opérationnels, à réaliser dans un délai court, sont fixés pour chaque défi, souvent liés aux enjeux identifiés à l'échelle du bassin.

Ces objectifs sont déclinés en **actions**, dotées d'un **budget prévisionnel**.

POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE TRAITEMENT DE SUJETS DIFFICILES

Exemples d'enjeux	Exemples d'objectifs	Exemples d'actions
Pollution toxique	Disposer d'un diagnostic complet sur l'ensemble du bassin versant	<ul style="list-style-type: none">- mise en place d'une cellule d'animation- engagement d'un état des lieux : identification des rejets, évaluation des flux, caractérisation de l'impact milieu
Restauration physique	Engager la restauration physique de la basse vallée	<ul style="list-style-type: none">- sensibilisation des acteurs sociaux économiques- lancement des premiers travaux : acquisitions foncières, désenrochement, suppression de digues...
Mise en place de contrats de rivières, SAGE...	Définir le périmètre et le comité de suivi (CLE...)	<ul style="list-style-type: none">- mobilisation des acteurs locaux,- définition des budgets et des financements,- embauche d'un chargé de mission.

DES INCITATIONS FINANCIÈRES CONCERTÉES AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Les actions les plus significatives peuvent bénéficier d'un **bonus financier accordé par l'Agence de l'eau** sous la forme d'une majoration des taux usuels d'aide et/ou d'un élargissement du champ des aides.

Défi Etang de Biguglia



Paul Giacobbi,
Président du Conseil Général
de Haute-Corse et
de la Commission locale de l'eau

*« Concrétiser et accélérer
les préconisations du SAGE »*

Nous arrivons au terme de l'écriture des préconisations de notre SAGE. A travers le défi, nous avons pu définir des actions plus concrètes et fixer des objectifs à atteindre à court terme. Les apports financiers ont été appréciables pour mener à bien les actions de la première phase. Ils ont notamment permis de lancer avec la police de l'eau des enquêtes sur différentes sources de pollution détectées, et de réaliser des acquisitions foncières sur la zone périphérique de l'étang.

La poursuite du défi permettra, grâce à son apport financier, d'accélérer la mise en route des préconisations du SAGE sur une période qui correspondra à sa phase d'approbation.



Défi Basse Vallée du Var



Marc Lafaurie,
Président du SMEBVV, Syndicat Mixte
d'Études de la Basse Vallée du Var

*« Les élus locaux souhaitent une garantie
d'appui financier à long terme »*

La sélection de la Basse vallée du Var pour le dispositif de défi a été perçue par les élus locaux comme une reconnaissance symbolique de leur engagement dans la procédure de SAGE, coûteuse en temps et en énergie. Le défi n'a pas été un déclencheur puisque le SAGE mobilisait déjà les volontés locales, mais, au-delà de l'aide financière, il a apporté un soutien moral important et a renforcé la confiance placée dans l'Agence, très présente sur notre territoire.

Les élus s'interrogent cependant sur la continuité de l'engagement financier, au vu des importants travaux d'abaissement de seuil à réaliser dans les décennies à venir.

Dans un contexte de désengagement financier de l'Etat, les élus locaux redoutent d'être pris dans un engrenage dont ils ne pourront sortir et ont besoin de garanties sur les appuis financiers dont ils pourront disposer dans le long terme.



UN PREMIER BILAN PROMETTEUR

DES ACTIONS BIEN ENGAGÉES

Deux phases de défis ont été engagées sur la durée du 8^e programme : 2003-2004 puis 2005-2006.

A l'issue de la 1^{re} phase, la moitié des défis est bien engagée ou en voie d'achèvement.

Ce bilan est particulièrement positif si l'on considère l'embauche de chargés de missions et le lancement d'études, deux critères déterminants pour la pérennité des actions engagées.

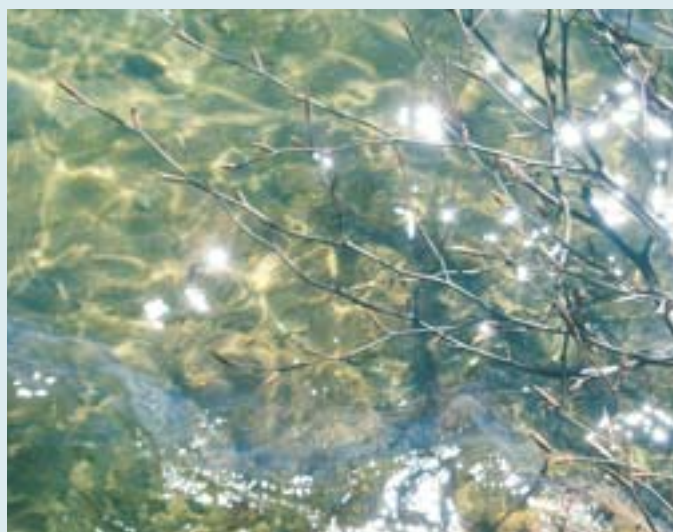
L'engagement financier correspond à 75 % des prévisions, malgré une utilisation encore modérée des possibilités de majoration des aides.

UN ACCUEIL POSITIF DE LA PART DES ACTEURS LOCAUX

Une grande efficacité pour initier la gestion locale.

Un effet accélérateur pour les SAGE ou contrats de rivière déjà en place.

Un dispositif adapté pour **expérimenter et tester**.



Défi Ouche



Christine Durnerin,
Présidente du SMEABOA, Syndicat Mixte
Etudes et d'Aménagement de l'Ouche
et de ses affluents

*« Un outil très pertinent au regard de la DCE
et des obligations qu'elle crée pour 2015. »*

La démarche Défi a été l'opportunité de fédérer les énergies, de nous doter de moyens financiers et humains, de mettre tous les partenaires autour de la table pour partager leurs visions. La volonté locale d'avancer existait mais le défi a joué un rôle de déclencheur et de fédérateur. Il a également permis d'envisager le problème globalement, en prenant en considération toutes les questions liées à la ressource et non simplement celle de l'assainissement. En ce sens, c'est un outil très pertinent au regard de la DCE et des obligations qu'elle crée pour 2015.



Défi Orb



Laurent Rippert,
Directeur du Syndicat Mixte
de la Vallée de l'Orb

*« Le dispositif nous a permis d'élargir
le champ de notre action »*

Nous avons bien conscience que le défi n'est qu'une étape pour engager un processus nouveau. Le dispositif nous a permis d'introduire de la transversalité dans les débats, d'élargir le champ de notre action. Nous visons désormais une amélioration du milieu dans une approche de développement durable, qui est l'aboutissement de la politique que nous souhaitons mener.

Sur notre territoire, le défi a permis d'instaurer le débat. Le "label" qu'il représente a été vécu par les décideurs locaux, au-delà du bonus financier, comme une véritable reconnaissance.

La prolongation du défi va nous permettre de généraliser notre démarche à l'ensemble du bassin versant après l'avoir testée sur un sous-bassin.

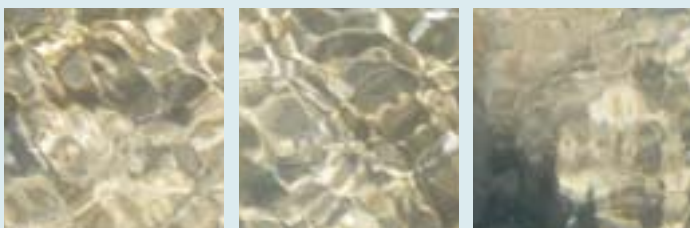
Notre objectif est en soi un défi supplémentaire : définir un plan de gestion concerté de la ressource.



DES SOUHAITS D'AMÉLIORATION ENTENDUS

DAVANTAGE DE SOUPLESSE

Possibilité d'adapter le choix des actions en cours de défi, dans le respect des objectifs initiaux, afin d'optimiser l'efficacité de la démarche.



UNE COMMUNICATION AMÉLIORÉE

L'information et la sensibilisation du public constituent des axes de travail à développer.

Défi Drôme



Jean Serret,
Président de la Communauté
de communes du Val de Drôme
et de la commission locale de l'eau

« Une procédure bien comprise qui pourrait s'ouvrir à des actions de sensibilisation du public »

Les acteurs du Val de Drôme connaissent bien les procédures puisque le territoire a déjà connu un SAGE et deux contrats de rivière. Dans ce cadre de travail en réseau bien rodé, le défi est une réponse permettant de faire aboutir trois projets liés à la gestion quantitative de la ressource et conduits par des maîtres d'ouvrage différents.

Sur un territoire très lisible, les procédures de contrat de rivière, de SAGE et de défi, complémentaires et bien comprises, ont permis de « faire le plein » des financements publics.

Pour le futur, outre l'allongement de la durée de la procédure, les défis pourraient également s'ouvrir à des actions d'information et d'éducation auprès du public. Nous en avons testé l'intérêt sur notre territoire par des séances de sensibilisation conduites par le personnel de la réserve naturelle des Ramières et des mini-conférences sur des thématiques liées au défi.



Défi Ouche



Colette Popard,
Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Dijonnaise
Conseillère générale

« Une rampe de lancement pour un vrai programme d'actions »

Le soutien de l'Agence de l'Eau à travers la signature du Défi Ouche a permis l'émergence d'un véritable programme d'actions qui n'aurait certainement pas aussi rapidement vu le jour sans cette « rampe de lancement ». De plus, la souplesse d'intervention évite que les objectifs ne soient trop figés afin d'être adaptés après les études détaillées.

La procédure Défi est aussi un outil fort de communication et de sensibilisation, tant auprès des élus qu'auprès du grand public. Cinq engagements ont ainsi été définis et, après 26 mois d'exécution, les actions prévues sont pour l'essentiel sur les rails. Elles devraient s'achever à l'issue de la deuxième phase du Défi.

Les travaux de mise aux normes de la station d'épuration Dijon-Longvic ainsi que la construction du bassin d'orage, pour un coût global de près de 60 M€, seront terminés en septembre 2006. La seconde phase d'étude des toxiques est lancée et aboutira à un programme de réduction de ces pollutions.

Le Défi Ouche aura donc permis d'obtenir des résultats concrets concourant à une amélioration sensible de la rivière.



L'AGENCE AFFIRME LA DIMENSION TERRITORIALE DE SON PROGRAMME D'INTERVENTION



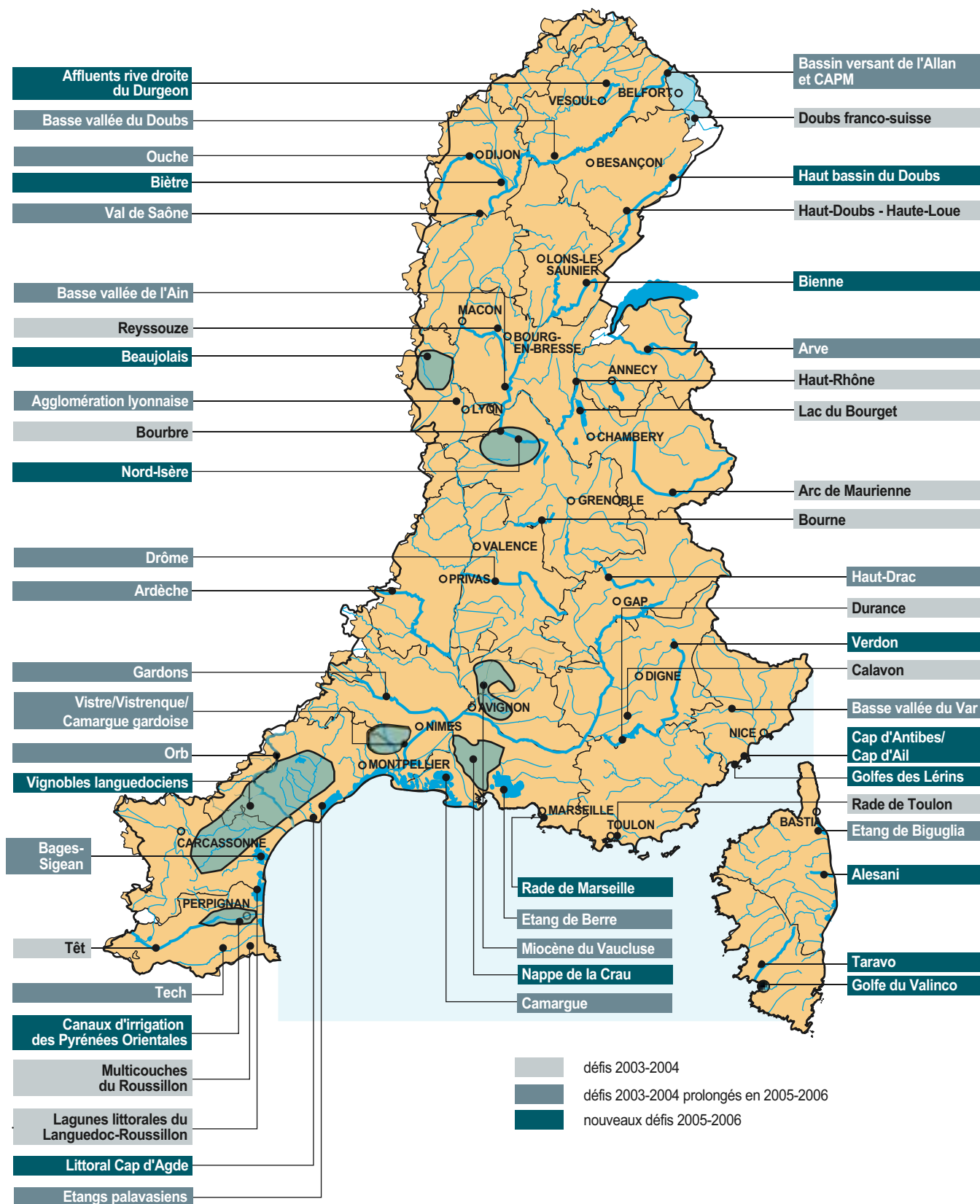
Alain Pialat,
Directeur de l'Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée & Corse

« Poursuivre la démarche »

En 2005 commence pour l'Agence la préparation du 9^e programme qui couvrira les années 2007-2012.

La démarche des défis, testée au 8^e programme avec la volonté de développer des actions portant sur des territoires précis, devrait permettre dans le futur, d'apporter des réponses concrètes pour l'atteinte des objectifs de qualité des milieux aquatiques.

Pour prendre en compte l'expérience acquise, le conseil d'administration a souhaité que dès 2005 la communication avec les acteurs locaux autour de ce dispositif soit renforcée et que les principes d'intervention financière de l'Agence soient assouplis pour répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet. Enfin, le délai d'engagement des actions prévues pourrait également, par la suite, être porté de 2 à 3 ans, ce qui correspondrait mieux aux échéances pour la gestion de tels projets.



▶ **35 défis engagés en 2003-2004, principalement en appui des SAGE et contrats de rivière,**

▶ **38 défis prolongés ou initiés en 2005-2006, sur les enjeux suivants :**

▶ **Gestion locale**

Miocène du Vaucluse, Nappe de la Crau, Camargue, Rade de Marseille, Golfe du Valinco, Verdon, Basse vallée du Var, Cap d'Antibes/cap d'Ail, Golfes des Lérins, Haut bassin du Doubs, Gardons, Littoral Cap d'Agde.

▶ **Préservation et gestion de la ressource**

Val de Saône, Basse vallée de l'Ain, Drôme, Ardèche, Haut-Drac, Miocène du Vaucluse, Nappe de la Crau, Gardons, Orb, Canaux d'irrigation des Pyrénées Orientales.

▶ **Restauration fonctionnelle des milieux**

Basse vallée du Doubs, Ouche, Affluents RD du Durgeon, Haut bassin du Doubs, Arve, Haut-Drac, Vistre/Vistrenque/Camargue gardoise, Etangs palavasiens, Tech.

▶ **Pesticides et pollution diffuse**

Bièvre, Affluents RD du Durgeon, Beaujolais, Nord-Isère, Vignobles languedociens.

▶ **Pollution urbaine et/ou industrielle**

Etang de Berre, Basse vallée du Var, Etang de Biguglia, Taravo, Alesani, Vistre/Vistrenque/Camargue gardoise.

▶ **Boues**

Haut-Drac.

▶ **Toxiques**

Bassin versant de l'Allan et CAPM, Ouche, Bienne, Agglomération lyonnaise, Bages-Sigean.

agence de l'eau rhône-méditerranée et corse

2-4, allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07 |

Téléphone 04 72 71 26 00 | Télécopie 04 72 71 26 01

Délégation Sites Industriels et Agglomérations Majeurs (SIAM)

2-4, allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07 |

Téléphone 04 72 71 26 00 | Télécopie 04 72 71 26 01

Délégation régionale Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07 |

Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10

Délégation régionale de Besançon

Le Cadran - 34, rue de la Corvée 25000 BESANÇON |

Téléphone 03 81 25 23 50 | Télécopie 03 81 25 23 51

Délégation régionale de Marseille

Immeuble le Noailles - 62, La Canebière 13001 MARSEILLE |

Téléphone 04 96 11 36 36 | Télécopie 04 96 11 36 00

Délégation régionale de Montpellier

Immeuble le Mondial - 284, rue du Mas de Carbonnier 34000 MONTPELLIER |

Téléphone 04 67 13 36 36 | Télécopie 04 67 13 36 00

